

PAR COURRIEL

Québec, le 28 août 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents (N/D : 26-SQ-0001-383)

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 août 2026, laquelle est libellée comme suit :

[...] j'aimerais savoir, pour l'ensemble des hôpitaux du Québec, combien de lits sont occupés par des patients qui attendent une place en CHSLD. Il s'agit de patients qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés, mais qui ne peuvent vivre à la maison en raison de leur condition médicale. Ils sont ainsi hospitalisés jusqu'à ce qu'une place en CHSLD se libère pour eux.

J'aimerais aussi combien de patients sont hospitalisés en attentes d'une place en CHSLD depuis d'un an ? J'aimerais avoir le nombre de patients réparti par région administrative.

J'aimerais avoir les données de lits occupés par régions administratives du Québec. J'aimerais avoir les données (nombre de patients pour l'ensemble des régions administratives et nombre de patients qui attendent depuis plus d'un an) pour 2023, 2024, 2025 et les données les plus récentes pour 2026.

Au terme de nos vérifications, nous ne détenons aucun document regroupant l'ensemble des renseignements visés par votre demande. En effet, notre système ne permet pas d'obtenir le nombre de lits occupés par des usagers en attente d'une place en CHSLD ou le nombre d'usagers hospitalisés en attentes d'une place en CHSLD depuis d'un an. La production de cette information nécessiterait donc de procéder à des calculs ou à des comparaisons à partir de données contenues dans plusieurs documents. Suivant l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous ne pouvons donc accéder à votre demande telle que libellée.

Toutefois, nous vous transmettons un document présentant le nombre moyen quotidien d'usagers hospitalisés en attente d'un hébergement en CHSLD, ainsi que la moyenne quotidienne des usagers en attente hors délai, pour la période visée par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, avocate

Directrice de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
 Dispositions législatives citées
 Document (1)

Avis de recours en révision

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Dispositions législatives pertinentes

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Tableau 1 : Moyenne quotidienne du nombre de personnes en attente d'un lit en CHSLD à partir de l'hôpital, ainsi que du nombre de personnes hors délai, par installation et année financière

Année financière		2023-2024		2024-2025		2025-2026		2026-2027*	
Région	Installation	Nbre	Hors délai (> 7 jours)	Nbre	Hors délai (> 7 jours)	Nbre	Hors délai (> 7 jours)	Nbre	Hors délai (> 7 jours)
01-Bas St-Laurent	01-CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	6	4	3	2	4	3	3	2
	01-HÔPITAL D'AMQUI	1	0	1	0	2	0	1	0
	01-HÔPITAL DE MATANE	1	1	1	1	2	1	1	0
	01-HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DU-LAC	1	0	1	0	1	0	1	0
	01-HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA	2	1	2	1	2	1	2	1
	01-HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	6	3	10	6	9	6	3	1
2- Saguenay-Lac-St-Jean	02-HÔPITAL D'ALMA	1	0	1	1	2	1	3	1
	02-HÔPITAL DE CHICOUTIMI	4	2	3	2	3	2	0	0
	02-HÔPITAL DE DOLBEAU-MISTASSINI	0	0	1	1	1	1	3	3
	02-HÔPITAL DE LA BAIE	1	1	1	1	1	1	0	0
	02-HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	2	1	4	3	2	1	0	0
	02-HÔPITAL ET CHSLD DE ROBERVAL	1	1	2	1	4	3	5	4
3- Capitale-Nationale	03-CENTRE MULTI. SSS DE BAIE-SAINT-PAUL	3	2	3	2	3	2	5	4
	03-HÔPITAL DE LA MALBAIE	4	3	3	2	1	1	2	2
	03-HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	5	3	7	5	4	2	8	5
	03-HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	9	4	13	9	8	4	15	10
	03-INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	4	2	5	3	3	1	5	2
	03-INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DE QUÉBEC	1	1	0	0	0	0	0	0
	03-PAVILLON CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	6	4	11	7	5	3	12	9
	03-PAVILLON L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	3	2	6	4	4	2	6	4
	03-PAVILLON SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	7	4	13	8	7	3	14	9
4- Mauricie et Centre-du-Québec	04-CENTRE MULTI. SSS AVELLIN-DALCOURT	0	0	0	0	0	0	0	0
	04-CENTRE MULTI. SSS CHRIST-ROI	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	04-CENTRE MULTI. SSS CLOUTIER	0	0	0	0	0	0	0	0
	04-CENTRE MULTI. SSS DU HAUT-SAINT-AURICE	1	1	0	0	1	1	3	0
	04-HÔPITAL DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE	3	2	2	1	3	2	2	1
	04-HÔPITAL SAINTE-CROIX	3	2	2	1	4	3	3	1
	04-HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA	3	2	2	1	2	1	1	0
	04-PAVILLON SAINTE-MARIE	5	3	5	3	6	4	4	1
	05-CHUS - HÔPITAL FLEURIMONT	7	4	2	1	2	1	4	3
5- Estrie	05-CHUS - HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE	25	21	15	12	17	13	20	17
	05-CSSS DE MEMPHRÉMAGOG	3	2	3	2	5	3	3	2
	05-CSSS DU GRANIT	4	4	1	1	1	1	1	1
	05-HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS	7	6	4	3	4	3	4	3
	05-HÔPITAL CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ASBESTOS	1	1	1	0	1	0	0	0
	05-HÔPITAL DE GRANBY	10	9	8	6	7	5	6	5
	06-CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	14	11	15	11	14	10	16	12
6- Montréal	06-CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	17	14	13	11	12	10	8	6
	06-CHU SAINTE-JUSTINE	0	0	0	0	0	0	0	0
	06-HÔPITAL DE LACHINE	11	10	3	2	8	7	7	6
	06-HÔPITAL DE LASALLE	4	3	3	2	5	4	5	4
	06-HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST-DE-MONTRÉAL	3	3	3	2	1	1	0	0
	06-HÔPITAL DE VERDUN	17	14	15	11	10	7	10	8
	06-HÔPITAL DOUGLAS	3	3	2	2	2	2	5	5
	06-HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL	10	7	18	13	16	12	9	6
	06-HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE ALBERT-PRÉVOST	0	0	1	1	0	0	1	1
	06-HÔPITAL FLEURY	4	3	9	6	7	5	6	5
	06-HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	15	13	16	12	18	15	19	16
	06-HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE	16	13	15	11	28	23	20	17
	06-HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	30	23	34	27	37	28	30	23
	06-HÔPITAL JEAN-TALON	7	5	15	12	8	6	9	7
	06-HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT	13	9	18	14	11	7	9	6
	06-HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL	3	2	2	1	2	1	1	1
	06-HÔPITAL NOTRE-DAME	14	10	17	14	13	9	12	9
	06-HÔPITAL ROYAL VICTORIA	4	3	3	2	4	2	3	2
	06-HÔPITAL SANTA CABRINI	11	8	18	13	10	6	13	10
	06-INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	0	0	0	0	0	0	0	0
	06-INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	0	0	1	1	2	2	1	1
	06-L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS	0	0	0	0	0	0	0	0
7- Outaouais	07-HÔPITAL DE GATINEAU	16	15	11	9	11	9	8	8
	07-HÔPITAL DE HULL	9	9	9	8	6	5	5	5
	07-HÔPITAL DE MANIWAKI	4	3	3	3	8	7	7	7
	07-HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE PIERRE-JANET	0	0	1	1	0	0	0	0
	07-HÔPITAL ET CHSLD DE PAPINEAU	8	7	8	7	10	8	8	6
	07-HÔPITAL ET CHSLD DU PONTIAC	4	3	5	4	8	7	4	4
	07-HÔPITAL ET CHSLD MÉMORIAL DE WAKEFIELD / WAKEFIELD MEMO	3	2	3	2	6	5	2	1
	08-CENTRE DE SOINS DE COURTE DURÉE LA SARRÉ	0	0	0	0	0	0	0	0
8- Abitibi-Témiscamingue	08-HÔPITAL D'AMOS	1	0	1	1	7	6	5	5
	08-HÔPITAL DE ROUVYN-NORANDA	1	0	2	1	2	1	1	1
	08-HÔPITAL ET CRD DE VAL-D'OR	4	3	9	8	5	4	4	3
	08-HÔPITAL PSYCHIATRIQUE DE MALARTIC	0	0	0	0	0	0	0	0
	08-PAVILLON SAINTE-FAMILLE	2	2	2	2	2	1	0	0
	08-POINT DE SERVICE DE TÉMISCAMING-ET-DE-KIPAWA	1	0	1	0	2	0	2	0
	09-CENTRE MULTI. SSS DE FERMONT	0	0	0	0	0	0	0	0
	09-CENTRE MULTI. SSS DE LA BASSE-CÔTE-NORD	0	0	1	0	1	0	0	0
9- Côte Nord	09-CENTRE MULTI. SSS DE LA MINGANIE	1	0	1	0	1	1	0	0
	09-CENTRE MULTI. SSS DES ESCOUMINS	2	1	0	0	2	1	1	0
	09-CLSC ET HÔPITAL LE ROYER	16	15	14	13	4	3	5	4
	09-HÔPITAL ET CLSC DE SEPT-ÎLES	5	4	4	3	4	3	6	5
	11-HÔPITAL DE CHANDLER	1	1	0	0	1	1	5	4
11- Gaspésie-Îles -de-la-Madeleine	11-HÔPITAL DE GASPÉ	0	0	1	1	2	2	4	3
	11-HÔPITAL DE L'ARCHIPEL	0	0	3	3	8	7	5	4
	11-HÔPITAL DE MARIA	2	1	1	0	2	1	2	1
	11-HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS	1	0	0	0	1	0	1	1
	12-HÔPITAL DE MONTMAGNY	2	2	5	3	5	4	3	2
12- Chaudières-Appalaches	12-HÔPITAL DE SAINT-GEORGES	10	7	11	8	15	11	18	14
	12-HÔPITAL DE THETFORD	1	0	2	1	1	0	2	1
	12-HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	18	13	23	18	21	16	29	22
13- Laval	13-HÔPITAL DE LA CITÉ-DE-LA-SANTÉ	8	3	8	4	10	5	12	7
14- Lanaudière	14-HÔPITAL DE LANAUDIÈRE ET CHSLD PARPHILIA-FERLAND	6	3	7	4	16	12	19	16
	14-HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR	9	6	14	9	28	22	43	37
15- Laurentides	15-CENTRE MULTI. SSS D'ARGENTEUIL	4	2	1	1	2	1	3	2
	15-CENTRE MULTI. SSS DE RIVIÈRE-ROUGE	1	0	1	1	1	0	2	1
	15-CENTRE MULTI. SSS DE SAINTE-AGATHE	5	3	5	3	5	3	4	2
	15-HÔPITAL DE MONT-LAURIER	2	1	2	2	2	1	1	0
	15-HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE	8	3	8	3	10	4	16	10
	15-HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME	4	2	7	4	7	3	13	8
	16-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6	5	7	7
16- Montérégie	16-HÔPITAL ANNA-LABERGE	5	2	12	7	20	15	27	22
	16-HÔPITAL BARRIE MEMORIAL / BARRIE MEMORIAL HOSPITAL	2	1	2	1	3	2	3	2
	16-HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE	10	5	12	12	23	15	37	28
	16-HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU	8	4	11	6	12	3	27	21
	16-HÔPITAL DU SUROÛT	6	3	12	8	16	12	20	14
	16-HÔPITAL HONORÉ-MERCIER	12	11	8	8	9	9	7	7
	16-HÔPITAL PIERRE-BOUCHER	25	21	18	14	24	21	19	17
	16-HÔTEL-DIEU DE SOREL	3	3	2	2	10	8	11	10
	16-PÔLE DE L'HÔPITAL PIERRE-BOUCHER – BELLAGIO	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	2	2
Total		568	410	619	441	668	478	726	551

*Données jusqu'au 2026-08-03
Source : Relevé quotidien de la situation à l'urgence et au centre hospitalier (RQSUCH)